



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2025-394

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2025

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage**

75-2025-07-03-00008 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE 16) (3 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-07-03-00008

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIE  
16)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES PARIS 16<sup>e</sup>  
146 , AVENUE DE MALAKOFF  
75775 PARIS CEDEX 16



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, M. Damien POUPLARD, Administrateur de l'État, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>e</sup>,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. Philippe JACOMO, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>eme</sup> à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 76 000 €;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 76 000 €;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BUI Thao	TCHUISSEU Sandrine	DERRIEN Romain
NJONGOUÉ Claude		

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

De VINCENZI Nadine	BILLY Agnès	PALMADE Guillaume
COURTIAL Marianne	CHERCHNEVA Galina	ROYET Anne
BRUNET Marie-Laure	GUESSOUS Fatma	LE GOUPIL Pascal
ROGER Isabelle	KILIC Safak	MALVEZIN Aude
LEPAGE Jean-Luc	JUSTINE Mariem	BOUKEMAYA Anissa
MINEAUD Anne	NGUYEN Hoang-Trong	MANTEAU Erwan
DUBOS Laurence	ROUSSEAU Fabrice	LAW YUN KAI Elodie
MOUHOUB Ahcène	HSAKOU Younès	
CARIGNON Laurent	LEGAIT Armand	
SENCIER Julien	IBERSIENE Fatima	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

SERDA Jean-François	HENQUEL Florence	COMBET Yveline
RATSIMBA Sylvia	ROQUE Emmanuel	DRAVET Jérôme
BERARD Loraine	CAMPO Mathias	FLOURIOT Anne
BLANLOT Thierry	MAUREL Pierre	MEHENNI-HOCINE Sofia
MECIONYTE Vilma	BODOT Loïc	LEQUEUX Tiffany
EGEA Lydie	SANGLIER Michèle	VACHÉ Olivia

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
DERRIEN Romain	Inspecteur des finances publiques	15 000€
TCHUISSEU Sandrine	Inspectrice des finances publiques	15 000€
BUI Thao	Inspectrice des finances publiques	15 000€
NJONGOUE Claude	Inspecteur des finances publiques	15 000€
LE GOUPIL Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000€
LEPAGE Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	10 000€
MALVEZIN Aude	Contrôleuse des finances publiques	10 000€
KILIK Safak	Contrôleur des finances publiques	10 000€
MINEAUD Anne	Contrôleuse des finances publiques	10 000€
IBERSIENE Fatima	Contrôleuse des finances publiques	10 000€
SANGLIER Michèle	Agente des finances publiques	2 000€
BERARD Loraine	Agente des finances publiques	2 000€
CAMPO Mathias	Agent des finances publiques	2 000€
MAUREL Pierre	Agent des finances publiques	2 000€
FLOURIOT Anne	Agent des finances publiques	2 000€

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris

A Paris, le 30/06/2025

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 16<sup>e</sup>,

Signé

Damien POUPLARD